

Mutruz, le 27 décembre 2023

SB/ks

EXTRAIT PROCES- VERBAL

Budget 2024, préavis N°1/12.2023

Lors de sa séance ordinaire du 12 décembre 2023, la Municipalité a prié le Conseil Général d'examiner le préavis municipal N°1/12.2023,

Attendu que le présent objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, en point no. 6, d'accepter la demande précitée.

Au vu du préavis précité le Conseil Général de la commune de Mutruz accepte par votation à la majorité le préavis n°1/12.2023 concernant le budget 2024.

Le Président :



S. Bolens

La secrétaire :



K. Silvani